

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

La caisse maladie unique, la filière scolaire unique jusqu'en neuvième année et l'«Espace éducatif suisse unifié», ces trois projets de réforme sont distincts quant à leur objet, mais identiques dans leur approche essentiellement uniformisatrice.

Les caisses maladie ne se livrent pas, dit-on, de véritable concurrence. Leur gestion des bons et mauvais risques manque de transparence. Leurs redondances administratives, leur taille insuffisante, les problèmes que pose leur coexistence, autant de facteurs qui font «exploser» les coûts de la santé. Conclusion des experts, suivis de près par les politiques: il faut une caisse maladie unique. Peu importe que d'autres pays aient douze ou treize fois plus de dépenses par tête encore plus éparpillées, bureaucratiques, obscures et coûteuses de la caisse unique. Peu importe qu'on crée un monopole qui exercera sur l'assuré le pouvoir discrétionnaire d'une administration étatique. Peu importe que ce pouvoir soit voué à déborder sur les diagnostics et les traitements, qu'il jugera non plus selon l'intérêt du malade dans le cadre d'une relation médicale personnelle, mais selon des normes économiques établies statistiquement. Peu importe que la concurrence ainsi rétablie ne favorise pas les médecins les meilleurs, mais les moins chers et les plus dociles à l'égard du nouveau pouvoir. Les partisans secouent la tête et marmonnent: «On ne peut plus continuer comme ça, il faut changer, il faut une caisse unique...» Et les médias répètent à l'envi: «Il faut une caisse unique!»

Certains élèves de la voie générale sont, dit-on depuis peu, aussi bons que

certains autres de la voie baccalauréat. Pourquoi dès lors sont-ils exclus des perspectives universitaires? Et certains élèves de la voie à options sont aussi bons que les moins bons de la voie générale. C'est trop injuste. D'ailleurs, les «découvertes les plus récentes» «démontrent» que l'intelligence n'est pas un donné, qu'on peut la développer tout autant que le savoir: il n'y a pas de bons et de mauvais élèves, il n'y a que des élèves lents et des élèves rapides, disent les experts. Cela même est discutable. Il faudrait dire qu'il n'y a que des élèves freinés et des élèves stimulés». Conclusion, il nous faut une voie unique, jusqu'à la fin de l'enseignement obligatoire. On sait que la voie unique relancera pour dix ans le désordre dans l'école vaudoise. On sait aussi que, l'égalité tardant à venir, les faibles seront largués et les forts entravés. On sait que le niveau des exigences continuera de baisser. On sait que quarante années d'expériences allant dans le même sens et fondées sur le même type d'arguments se sont soldées par des échecs fracassants. On sait enfin que le régime scolaire finlandais, invoqué par les partisans de la voie unique, fonctionne dans des conditions sociales, démographiques, linguistiques totalement différentes de celles que nous connaissons. Qu'importe! «Il faut une voie unique» répète M^{me} Lyon, inlassablement relayée par les échos médiatiques.

Certaines écoles cantonales peinent à la tâche. Les différences des systèmes scolaires d'un canton à l'autre augmentent les risques d'échec des écoliers qui déménagent. Donc il

Le coup de pouce du SAN

La Chancellerie d'Etat nous écrit: *L'article publié le 3 février 2006 sous le titre «Le coup de pouce du SAN» contient une erreur de fait.*

Le rédacteur écrit que «pour l'année transitoire 2006, les taxes sur les véhicules seront encaissées deux fois (...). Ceci va embellir d'autant les comptes 2006».

Entrée en vigueur en 2006, la nouvelle loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux fixe l'échéance de la taxe due au 31 décembre de l'année précédente et non plus à la fin du premier trimestre de l'année en cours.

Cette disposition n'aura nullement pour conséquence d'embellir les comptes 2006 de l'Etat puisque la taxe automobile 2007, échue au 31 décembre 2006, sera imputée au compte de fonctionnement de l'exercice 2007.

Pierre-Alain Uberti

fait unifier les écoles cantonales en les centralisant sur le plan fédéral. Peu importe que les Suisses ne démangent pas «de plus en plus» d'un canton à un autre. Peu importe qu'il soit déraisonnable de bouleverser des énormes organisations groupant des milliers d'enseignants et des dizaines de milliers d'élèves pour un nombre minimal d'écoliers qui auront de toute façon mille autres motifs – changement d'habitation, d'amis, de cadre social et de mœurs – de perdre une année dans l'école de leur nouveau canton. Peu importe que l'unification fédérale soit un ratage annoncé, vu la résistance que lui opposeront les cantons, les syndicats d'enseignants, les enseignants à titre individuel et les parents. Peu importe qu'on spolie de leur compétence ceux des cantons qui maîtrisent le domaine scolaire: il faut «faire quelque chose», il faut unifier.

On refuse à chaque fois de se représenter concrètement les conséquences de l'opération. On ne tient aucun compte des expériences similaires déjà faites dans d'autres domaines ou par d'autres pays. On ne se donne même pas la peine de répondre aux arguments de fond ou de forme présentés par les opposants. Malgré les contestations chiffrées et vérifiables qu'ils fournissent, on continue à répéter que «les Suisses démangent de plus en plus». On refuse par principe de formuler un «plan B», c'est-à-dire une position de repli. Admettre la possibilité d'un plan B, ce serait admettre que le projet n'est pas parfait. Ce serait aussi diminuer la pression sur le souverain, alors qu'il s'agit d'obtenir de lui une acceptation «massive».

On nous écrit:

Ces explications comptables ne changent rien au fait que le détenteur d'un véhicule doit payer deux fois sa taxe durant l'exercice 2006. Quelle que soit sa situation financière et contrairement à l'Etat, il n'a pas le choix de reporter ce paiement sur l'exercice suivant.

D'autre part, relativement à la situation antérieure, l'Etat prend trois mois d'avance sur la capitalisation de plus de 200 millions. Rapporté au taux d'intérêts passifs auquel sa dette est assujettie, ceci lui permet l'économie de 1,9 million d'intérêt par an. Le changement de réglementation reste donc hautement profitable à l'Etat... C. C.

Fusion de communes

Un de nos lecteurs, M. Philippe Rochat d'Echichens, réagit à l'article de *La Nation*, consacré à l'échec de la fusion des communes de Mézières, Servion, Les Cullyes et Montpreveyres.

L'unification destructrice

Toutes ces unifications conduisent à un accroissement du pouvoir de décision et de contrôle de l'Etat, ainsi qu'à une centralisation institutionnelle dont rien ne dit qu'elle s'arrêtera aux frontières suisses.

Apparemment, l'espoir à long terme des partisans de l'unification est de maîtriser entièrement le futur de l'humanité en la faisant entrer dans un grand système autorégulé unique et parfait. Le paradoxe est qu'ils sont prêts à nous faire payer cette maîtrise d'une subordination aveugle au maître sans maître de la rationalité administrative.

En réalité, les choses ne se passent pas ainsi, parce que l'homme n'exerce pas une maîtrise illimitée sur les choses. L'effort exacerbé d'unification ne conduit pas à l'unité – si du moins on entend par ce mot un ordre stable intégrant harmonieusement des éléments autrefois séparés. Quelques mois ou quelques années après l'entrée en vigueur du projet, on constate que la réalité continue de résister à l'unification, qu'elle continue de lui opposer sa matérialité encombrante, qu'elle conserve les différences qui distinguent ses composantes, différences combien plus profondes que le texte de loi qui prétend les évacuer, qu'elle fait rentrer par la fenêtre les inégalités qu'on avait chassées par la porte. On constate que la réalité est devenue un peu plus incertaine et opaque, un peu moins maîtrisée qu'auparavant. Voilà tout.

L'unification est un processus de décomposition.

OLIVIER DELACRÉTAZ

† Jean de Siebenthal

Professeur à l'EPFL, animateur infatigable du « Centre de documentation civique », rédacteur de la revue *Finalités*: telles sont quelques-unes des activités auxquelles M. de Siebenthal s'est consacré avec une persévérance sans failles. Son souci premier était de maintenir et restaurer « le droit naturel et chrétien ». Son zèle à poursuivre le but qu'il s'était fixé est digne d'admiration. Notre mouvement a collaboré avec lui à maintes reprises, soit lors des congrès qu'il avait organisés, soit au cours de certaines campagnes politiques. Il est aussi arrivé que nous nous trouvions séparés, mais jamais opposés. *La Nation*, dont il était un fidèle lecteur, lui rend hommage pour son activité inlassable au service du pays et de la foi chrétienne. A sa nombreuse famille nous adressons nos sentiments de vive sympathie. J.

J.

La page littéraire

L’arbre et le soleil : Max-Philippe Delavouët, poète provençal

Le 1^{er} juillet 1981, au cours d’une émission littéraire télévisée, Lawrence Durrell cherchait un nom, celui d’un poète de Provence qui selon lui méritait le prix Nobel. Silence sur le plateau, chacun fait semblant de chercher… Celui dont ils cherchaient le nom, Max-Philippe Delavouët, vivait à Grans, un village en bordure de Crau où il exerçait le métier d’agriculteur. Agriculteur et poète de langue provençale ! Deux handicaps, semble-t-il, pour accéder à la notoriété… Néanmoins, il n’avait rien du poète-paysan-régional « qui est presque synonyme d’idiot du village » : il lui manquait, pour reprendre ses propres termes, un grand chapeau et des moustaches… Malgré la reconaissance parfois trop confidentielle de José Corti (qui édita ses premiers volumes), de Louis Brauquier (qui lui décerna le Grand Prix Littéraire de Provence en 1973), de Charles Maurras (voir dans les *Lettres de prison*, celle du 15 avril 1951), de Jules Supervielle, de Gustave Thibon et bien d’autres, Max-Philippe Delavouët savait qu’en choisissant d’écrire en langue provençale, il renonçait de la sorte à une certaine promotion littéraire ; que les manuels et les anthologies ignorerait son œuvre, ou, pire, la relégueraient dans les limbes du régionalisme. Écrire en langue provençale ne fut pas pour lui un choix, mais une évidence. Une nécessité contenue dans la convenance intime et parfaite entre un parler et une pensée, entre le verbe et le monde qu’il contient.

A partir de 1950, il commença à écrire les poèmes rassemblés dans les cinq volumes des *Pouèmo*, publiés entre 1971 et 1991, qui constituent son œuvre majeure, autour de laquelle s’articulent de nombreux autres textes poétiques ou en prose, ainsi que des comédies, imprromptus et ballets, le tout servi par un magnifique travail d’édition artisanale, permettant à la parole poétique de se fixer sur un support à sa mesure, dans le beau caractère « Touloubre » qu’il avait dessiné, et enrichi de gravures enluminées, « graffittis » d’où surgissent des rois mages et des amoureux, « des roses dans des cœurs, des cœurs dans des soleils ».

Les textes qui composent les cinq recueils des *Pouèmo* ont des titres évocateurs : *Poème pour Eve*, *Cortège de la Belle saison*, *Blason de la Dame d’Été*, *Chanson de la plus haute tour*, *Danse de la pauvre ensoleillée*, *Histoire du roi mort qui descendait le fleuve*, *Lucernaire du cœur fléché*, etc… Tous composés dans la même strophe rigoureuse, ils frappent par leur unité, malgré les quelque quarante ans qui séparent l’écriture du premier et du dernier poème. D’un bout à l’autre de l’œuvre, chevauchant à travers une forêt foisonnante d’images et de mythes, avance le « héros », ou plutôt la principale voix des poèmes, un prince arborant l’épée solaire et la rose, un cœur rouge comme blason. Tantôt chevalier errant, tantôt roi solitaire, enfant ou paysan, « tour à tour, l’architecte et le roi./tour à tour le chanteur et l’homme de la guerre./tour à tour le saint et l’esclave/qui recherche du ciel le secret et la clé », il apparaît d’abord sous la figure d’Adam, l’homme éternel toujours à la conquête d’Eve, ainsi qu’il le dit dans un sourire : « *Siéu lou proumier ome e vau/vers moun proumier amour sus lou proumié chivau* (« Je suis le premier homme et je vais/vers mon premier amour sur le premier cheval »)²).

Il y a la conquête d’Eve, mais il y a surtout la quête poétique… Dans une lettre adressée au peintre Jean-Pierre Guillermet en 1953, M.-Ph. Delavouët donne une très belle définition de l’art auquel il aspire :

Ne pas être un « inhumain », un Danie, un Michel-Ange ou un Racine, ou un Hugo, mais un humain comme l’ont été les tapisseries de Cluny, les imagiers des bas-reliefs de Saint-Trophime et le cher Piero della Francesca, tous très savants et très simples, et pleins d’une amitié pour la création qui équilibre toutes les révoltes, où se puisse même résoudre toute révolte, puisque l’artiste doit transmettre en évidence paisible, en sérénité, sa nécessaire révolte, sa légitime révolte, qu’elle soit flamme, désir, appel ou insatisfaction, tous ces noms d’une même chose. L’art n’est qu’un trop plein (comme l’amour), une surabondance que la faible enveloppe, le petit récipient de l’homme ne peut contenir au risque de se crever et d’exploser même.

Vingt ans plus tard, dans un entretien radiophonique pour France Culture³, il dit : « Si je devais me situer dans une esthétique, ce serait dans l’esthétique romane ». Sa conception de l’art rejoint en effet l’es-

sence de l’art roman, qu’il décrit comme un équilibre entre enracinement et élan vers le ciel. Tandis que la cathédrale gothique lui inspire l’idée d’« un élan démesuré vers un Dieu qu’on ne peut atteindre, un Dieu inamical », l’art roman incarne à ses yeux une harmonie « qui n’est au fond que la vérité par l’intermédiaire de la justesse des proportions », un art classique, notamment parce qu’il « sait se garder comme la peste des deux aberrations que sont l’abstraction ou le réalisme »⁴. Et c’est une harmonie difficile, parce que se situant dans le « juste milieu » vénéré par les Grecs anciens, pour qui la mesure est le plus grand péché puni par les dieux ; c’est le juste milieu exprimé par la vouïte romane, où la verticale et l’horizontale ne luttent pas mais s’équilibrent, comme doivent s’équilibrer l’âme et le corps, le désir du ciel et l’amour de la terre… C’est là l’idée maîtresse d’un texte publié avant même *Pouèmo 1*, en 1950⁵ : *Cantico pèr nosto amo roumano*, « Cantique pour notre âme romane », un véritable art poétique, dont voici les deux premières strophes :

Moun Diéu, gramaci à vous, sian pople de resoun.

E, m’ aquelo resoun, nosto fe s’alumino

Que poudèn mesura ’mé li causo que soun,

’mé la flour e lou fru, vosto amista divino :

E mesura tambèn, au fiéu de l’ourizount,

Coume s’ envan coutrio

Voste cèu e lou sòu pèr cenchà la patrio.

Pas pulèu sian nascu que lou rode, moun Diéu,

nous ensigno à cha pau la justo balançado

entre la terro maire e l’ome que té vieü.

D’eici, nautre poudèn mesura vosto aussado

e vous miès nous gueitra que lou cèu es sèns niéu

e que, pèr eu, la gèsto

vai fin qu’ount lou vrai davans lou faus s’arrèsto.

Grâce à vous, mon Dieu, nous sommes peuple de rai-son.

Et de cette raison notre foi s’illumine

Puisque nous pouvons mesurer avec les choses qui sont,

Avec la fleur ou le fruit, votre amitié divine ;

Et mesurer aussi au fil de l’horizon

Combien s’harmonise la rencontre

De votre ciel et du sol pour ceindre la patrie.

Dès que nous sommes nés, notre pays, mon Dieu, nous montre peu à peu l’équilibre équitable entre la terre mère et l’homme qui y vit.

D’ici nous pouvons mesurer votre altitude, et vous mieux nous surveiller, car le ciel est sans brume

et qu’en lui notre geste

se hausse jusqu’où le vrai devant le faux s’arrête.

L’harmonie romane procède, selon Delavouët, de la présence d’un Dieu amical, jusque dans les choses les plus humbles, une présence qui se résume dans cette expression qui revient de temps en temps dans son œuvre : *l’amista divino*. Ce que la vouïte romane signifie, c’est que l’homme n’a pas besoin de s’étriller dans l’effort vain pour s’élever jusqu’aux nuages, puisque Dieu se promène à ses côtés. Et sur le plan poétique, de même que l’arc roman enseigne l’alliance du terrestre et du sacré, l’art de l’image rassemble ce qui a l’air séparé. Nous trouvons une belle illustration de cette idée dans le *Chant de la tête pleine d’abelle* :

E venien d’un meme pincèu

la flècho de la glèiso e lou bè de l’aucèu.

Et venaient d’un même pinceau

la flèche de l’église et le bec de l’oiseau.

Dans un livre inédit intitulé *Images romanes de Provence*, Delavouët écrit : « Vous nous avez enseigné ainsi, mon Dieu, l’amitié fraternelle qui unit toutes les choses de votre création ». C’est donc l’*amista divino* qui enseigne à l’homme l’art de l’image, parce que toutes choses sont mystérieusement reliées, et que le travail de l’artiste est de trouver et dire ces liens.

Ce n’est donc pas une pure coïncidence si les deux images fondamentales de la poésie de Delavouët, nées de ce double mouvement d’élan et d’enracinement, sont également au cœur de la symbolique romane : un arbre et un soleil. Ces images s’imposent

dès les premières strophes de *Pouïèmo pèr Evo*, c’est-à-dire dès le début de la création poétique de Delavouët :

Comme la face même de mon père, ainsi

Je vis le soleil de mon aube première…

Mais Eve, ma belle Eve, au crépuscule premier,

la face peu à peu tomba vers l’horizon

et dans l’arbre que j’avais appelé « pommier »

la destinée voulut, la maturité accomplie,

que, dans les branches et dans leurs nœuds,

restât suspendu le grand soleil saignant.

Fruit gardant la morsure de nos dents,

Tête meurtrie et baissée au bout des branches mortes,

Tout, dans mon cœur mordu, me dit mon mal ar-

dent…

Eve, l’arbre de chair, l’arbre de bois le porte

Et, dans son essor, mon espoir

Trouvera de nouveau la sève là où mon sang se perd.

Déjà mon reflet d’arbre planté devant moi !

L’image de ma vie entre terre et ciel,

Le tronc qui va profond, les rameaux coupés court,

Le double geste des branches dures qui veut être

Un désir d’embrasser le ciel ;

Ô mes bras trop courts envieux des oiseaux !

Eve, déjà la croix que je porte en ma chair,

Déjà les os en croix de mon tronc et des branches

Que font mes bras avides étirés vers l’espace !

Déjà mes deux moignons, enfeuillés de mains

blanches,

emmanchés de mon corps redressé,

déjà l’ombre de l’arbre où l’arbre tombera…

Les poèmes de Delavouët ressemblent souvent à un parcours du pays « entre quatre horizons », ou à une navigation, mais toujours à la fin le rêveur se re-centre, le prince errant redevient le paysan qui fume sa pipe en cheminant vers son mas, vers l’arbre qui indique le centre crucial de la roue universelle. Car, écrit le « vieux Gransois », « il n’existe pas d’autre façon de comprendre le monde que d’en posséder pleinement un morceau ». Et il nous invite à faire de même :

« Lorsqu’il descend au fond de lui-même comme un puisatier, l’homme, dans son entêtement, creuse encore davantage sous les pierres sombres pour trouver, plus bas que tous les fils d’eau, les plus fines racines de ses pensées. Et si les autres font de même, des Esquimaux en haut dans leurs glaces jusqu’aux Noirs en bas dans leurs savanes, comme si tous furetaient dans une même terre, il pourrait y avoir peut-être, au centre de la sphère, quelque chose qui mêle étroitement et la chaleur des nids et la fraîcheur des sources pour apporter en tout lieu du monde – du centre original que tout homme va rechercher en plongeant en lui-même –, pour apporter aux soleils qui ont des lumières dissemblables, le rameau des mythes uniques et différents »⁷.

CÉLINE MAGRINI

Pour en connaître davantage sur l’œuvre de Max-Philippe Delavouët, consulter la bibliographie réalisée par Claude Mauron, Imprimerie Barnier, Nîmes, 1992, ou la notice du même auteur pour la revue *Polyphonies*, éditions de la Différence, Paris, n° 21-22, hiver 1996-1997, p. 49-52. Il est également possible de contacter le *Centre Mas-Felipe Delavouët* (« Lieu de Mémoire » inscrit à l’Inventaire des Monuments Historiques, et affilié à la Fédération des Maisons d’écrivain), Mas du Bayle-Vert, 13450 Grans.

^[1] Pouèmo pèr Evo, Pouèmo 1, Corti, Paris, 1971, p. 26-27.

^[2] Balado d’aquéu que fasié Rouland, Pouèmo 3, Imprimerie Barnier, Nîmes, 1997, p. 38-39.

^[3] Il s’agit d’entretiens radiophoniques avec Robert Ytier, diffusés sur France Culture entre le 2 et le 9 août 1973 sous le titre : « A propos de Max-Philippe Delavouët ».

^[4] « L’esprit roman en Provence », dans la revue *Lou Trouvençau à l’escolo*, n° 65, 1973-1974/2, p. 6-7.

^[5] Poème inclus dans un ensemble intitulé *Quatre cantiques pour l’Age d’Or*, illustré de lithographies d’Auguste Chabaud, qui inaugure la collection des livres du Bayle-Vert, et a valu à son auteur le Prix Mistral en 1951.

^[6] Pouèmo 5, imprimerie Barnier, Nîmes, 1991.

^[7] « Le Dire du vieux Gransois », dans l’album *Pairimòni*, Grans, 1980.

Fédéralisme asymétrique : une solution mondialement reconnue

Le Professeur Giorgio Malinverni (Université de Genève) a récemment publié dans la *Revue de droit suisse* un article intitulé «Le fédéralisme asymétrique»¹ examinant la situation de plusieurs États, «le plus souvent fédéraux ou régionaux, dans lesquels certaines portions du territoire sont au bénéfice d'un statut spécial d'autonomie.» L'auteur analyse les différentes configurations fédéralistes de ces États dont les composantes n'ont pas toutes le même statut ou ne sont pas dotées des mêmes compétences.

Tout d'abord, l'article met en évidence un fait notable: le fédéralisme asymétrique est pratiqué dans de nombreux États, souvent importants et parfois proches de nos frontières, dont le développement ne semble pas souffrir d'une telle situation. Ainsi l'Espagne, exemple le plus extrême, mais aussi l'Italie, la Fédération de Russie, le Canada, le Royaume-Uni voire l'Inde offrent tous à des degrés divers une forme d'organisation interne qui n'est pas symétrique, c'est-à-dire que les éléments dont ils se composent ne sont pas tous liés de la même manière au pouvoir fédéral.

Alors que le Brésil, l'Allemagne, les États-Unis donnent l'exemple de fédéralismes symétriques (soulignons au passage, pour nos visionnaires à œillères qui déplorent la «complexité» du système suisse, que l'organisation centralisée n'est de loin pas la norme à travers le monde), d'autres pays ont adopté des législations plus différenciées en raison de leur histoire. Il va sans dire que chacun de ces États possède «sa» version particulière de fédéralisme asymétrique, qui n'offre pas un modèle unique universellement transposable mais une réponse à des réalités concrètes.

L'Italie reconnaît à cinq de ses régions (notamment celles qui abritent de fortes minorités linguistiques) un «statut spécial»: «Alors que les quinze régions à statut ordinaire adoptent elles-mêmes leur propre statut dans les limites de la Constitution et de la loi, les statuts des régions à statut spécial sont adoptés par le Parlement national au moyen d'une loi constitutionnelle (Art. 116 Cst.). Ces statuts ont ainsi rang constitutionnel.² Ainsi, non seulement l'autonomie du Haut-Adige et de la Vallée d'Aoste jouit d'une protection renforcée, mais, comme le relève le profes-

Certains de nos amis, sans être enthousiastes du paquet de l'«Espace éducatif suisse unifié», estiment néanmoins qu'il faut l'accepter pour des motifs stratégiques.

Le premier motif stratégique est que ce combat est perdu d'avance et qu'il vaut mieux concentrer ses efforts contre le «Plan d'étude cadre ro-mand», le PECARO. Or, pensent-ils, perdre le combat contre le paquet constitutionnel porterait atteinte au combat contre PECARO. Nous avouons ne pas comprendre cette hypothèse. De toute façon, il y aura un combat. Il sera perdu ou gagné. Mais un échec éventuel sera plus net si certains refusent de se battre. Une victoire écrasante du paquet affaiblirait les opposants à PECARO. De plus, ce qui est principalement en jeu ici, c'est la souveraineté cantonale en matière d'école. C'est une question de fédéralisme. Sur cet aspect institutionnel, il serait parfaitement possible que des forces de gauche – par exemple *Dominance Public*, qui fut durant longtemps la preuve vivante qu'on peut

leur Malinverni, «les décisions concernant ces régions requièrent en outre leur agrément.» Ceci n'est pas le cas des régions à statut ordinaire.

En Espagne, la Constitution de 1978 réagit au centralisme de la période franquiste en accordant un «droit à l'autonomie» aux dix-sept régions qui forment le pays. La Constitution établit deux listes: d'un côté celle des compétences exclusives de l'État (art. 149), de l'autre celle des compétences qui peuvent appartenir aux Communautés (art. 148). Mais cette dernière liste demeure modifiable, puisque les art. 150 et 151 donnent aux Communautés les moyens de s'arroger des compétences qui ne sont pas prévues à l'art. 148. Il s'agit d'un droit évolutif. Après une période de cinq ans, les Communautés peuvent étendre le domaine de leurs compétences au point d'y inclure des compétences de l'État énumérées à l'art. 149. Ces statuts d'autonomie doivent néanmoins encore être approuvés par le Parlement national.

On le voit, dans ce cas, la décentralisation n'est aucunement imposée, mais demeure une possibilité que les régions sont libres de mettre en pratique. *Théoriquement, la Constitution espagnole aurait donc permis la création de dix-sept régions ayant chacune un niveau d'autonomie différent*³. Cela n'a certes pas eu lieu. En fait l'Espagne a connu durant plusieurs années, du point de vue des compétences, l'existence de deux groupes des communautés: sept communautés fortement autonomes (Catalogne, Pays basque, Galice, ainsi que la Navarre, l'Andalousie, Valence et les Canaries) se distinguaient des dix autres communautés, dotées d'un statut ordinaire. Alors que les trois régions historiques qu'étaient la Catalogne, le Pays basque et la Galice obtinrent dès le départ l'autonomie maximale, les communautés restantes n'atteignirent ce stade que progressivement. Depuis 1994, la loi établit un même niveau de compétences pour toutes les régions: le fédéralisme asymétrique s'est donc épanoui pour aboutir à une décentralisation importante, selon le rythme propre à chaque région.

Nous pourrions encore multiplier les exemples. Rappelons en dernier lieu que le fédéralisme asymétrique se pratique au Canada depuis plus de quatre décennies: le

Stratégie en chambre

être de gauche et fédéraliste – jugent elles aussi dangereux le transfert de la compétence scolaire à une Berne fort lointaine et majoritairement germanophone. Et puis, il y aura le combat contre PECARO, qui, lui, est principalement pédagogique. Ce sont deux combats différents quant à leur objet et quant au niveau où ils se passent.

Le second motif stratégique, plus discret parce qu'un peu honteux, c'est l'espoir que la Confédération vienne mettre de l'ordre dans nos cantons, qu'elle impose le retour des notes, des savoirs précis, des voies bien distinctes et *tutti quanti*. C'est très naïf, pour qui se rappelle la tournure idéologique des experts fédéraux qui ont révisé, il n'y a pas si longtemps, l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance de la maturité. Les réformateurs fédéraux ne sont pas différents des réformateurs cantonaux. Ce sont les mêmes.

Mais surtout, nos stratèges ne tiennent pas compte de la menace d'*Harmos*, qui est une sorte de PECARO à l'échelle suisse. La citation que nous

mécanisme du «droit de retrait» (*opting out*) permet à une ou plusieurs provinces de ne pas participer à un programme commun associant provinces et État fédéral, mais de recevoir plutôt le versement direct (en argent ou sous forme de marge fiscale) des fonds qui auraient été dépensés pour ce programme. La Loi constitutionnelle de 1982 prévoit même qu'une province peut se soustraire à toute modification qui va à l'encontre de ses pouvoirs législatifs actuels, de ses droits de propriété «ou de tout autre droit ou privilège» de son Assemblée législative ou de son gouvernement. Jusqu'à présent, seul le Québec a fait usage du droit de retrait. De même, certains cantons pourraient décider d'échapper à l'application d'une loi votée par le Parlement ou d'une ordonnance du Conseil fédéral destinée à l'ensemble de la Suisse.

A maintes reprises, la Ligue vaudoise a signalé l'intérêt qu'une possibilité d'asymétrie offrirait aux membres de la Confédération suisse et au Canton de Vaud en particulier, dans la mesure où elle permettrait à notre Canton de garder ou de récupérer une compétence dans tel ou tel domaine confiée en principe à l'État fédéral. D'ailleurs le professeur Malinverni rappelle ingénieusement que notre fédéralisme possède un trait asymétrique, certes infime, dans le fait qu'il existe six demi-cantons ayant moins de voix au Conseil des États et lors des référendums constitutionnels soumis au double vote des cantons et du peuple.

Malgré ses avantages sur le terrain, il nous semble que le fédéralisme asymétrique comporte un danger dans sa conception théorique: dans tous les exemples que nous avons trouvés, il contient la reconnaissance implicite que le centre constitue un échelon supérieur, puisque c'est à lui que seraient *plus ou moins* liées les différentes parties de l'État fédéral. Vue sous cet angle, la Confédération se déroulerait en cercles concentriques, allant des cantons «à régime spécial» autonomes vis-à-vis du centre vers les cantons «normaux» inféodés à lui. Or ceci contredirait l'histoire du lien fédéral, qui unit les États cantonaux *entre eux*, et non à un centre pourvoyeur d'unité. On sait que, sous l'Ancien Régime, les cantons suisses n'étaient pas tous alliés par un même pacte, mais que

chacun avait successivement et de manière indépendante contracté ses propres alliances avec un ou plusieurs autres cantons⁴: c'est la somme de ces alliances particulières qui conféraient une unité d'ensemble – mais non supérieure – au groupement des cantons. Ceux-ci ont conféré un certain nombre de compétences à l'organe fédéral, appelé vulgairement mais sans doute à tort «Confédération», qui constitue en fait une autorité commune, non supérieure aux cantons. Ses compétences (toutes reçues) n'octroient pas à l'autorité fédérale un statut prééminent, mais parallèle au statut des autorités cantonales qui sont souveraines et résident en dehors de son champ d'activité.

L'organisation fédérale cotoie celle des cantons, elle ne la chapeaute pas. Notre inclination envers le fédéralisme asymétrique ne nous fait pas oublier ce principe fondamental.

C'est dans cet esprit que la Ligue vaudoise a développé l'idée du fédéralisme différencié qui n'est qu'une version du fédéralisme asymétrique tenant compte des spécificités de la Confédération suisse. Cette idée, rappelons-le, tient en deux articles. Le premier dispose: «Chaque canton peut demander pour lui-même la restitution d'une compétence de la Confédération. Cette restitution peut être complète ou partielle.» Le second article prévoit le contrôle du souverain: «La demande est soumise à l'adoption ou au rejet du peuple et des cantons.»

Il ne s'agit pas d'un nouveau système, mais simplement d'un correctif tenant compte des grandes différences entre les cantons, d'une soupape de sécurité détendant les raideurs excessives de l'État fédératif de 1848.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ *Revue de droit suisse* 124 (2005).

² Page 105.

³ Page 98-99.

⁴ Certes la plupart s'étaient alliés avec les cantons les plus anciens – notamment les Waldstätten – mais la densité de ce réseau d'alliances resserrait les Confédérés sans produire aucun pouvoir central.

⁵ Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la manière dont se construit l'unité européenne: comme une alliance transversale d'États souverains entre eux, et non comme une soumission au centre bruxellois.

veau atteint par chaque élève dans la classe, en comparaison notamment d'un échantillon national. [...] Des mesures de soutien pédagogique et des instruments d'évaluation devront être développés dans ce but. [...] **HarmoS et PECARO, chacun à son échelle, fixeront ainsi les paramètres d'une forte harmonisation scolaire nationale et régionale** (c'est nous qui soulignons, *rééd.*) dans laquelle les cantons assument ensemble et pleinement leurs responsabilités.» (Olivier Maradan, secrétaire général adjoint de la CDIP)

Malaise

Entendu à la *Radio suisse romande*: *Plus conservateurs que leurs cousins latins, les Tessinois révèlent un certain malaise qui les pousse à répondre souvent «non» lors de votations populaires...*

Pourquoi le conservatisme serait-il signe de «malaise»? Ne veut-on pas conserver ce que l'on aime? Ne pourrions-nous pas être conservateur par amour, par amour de ce qui existe?

J. P.

Non à l'école fédérale Suite et fin de notre séminaire

En ouverture de notre deuxième soirée de séminaire, M. Julien Le Fort a présenté les détails du «paquet» sur l'Espace éducatif suisse qui constitue, selon les termes empruntés à un politicien inspiré, «un saut dans l'inconnu qui ne peut être que salutaire!».

Ce projet, derrière l'objectif de la sacro-sainte centralisation, n'a pas d'unité. Son programme, selon le nouvel article 61a de la Constitution fédérale, est de veiller à la *qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation* ainsi que d'assurer que les filières de formation générale et professionnelle *trouvent une reconnaissance sociale équivalente*.

Sur l'enseignement jusqu'à la maturité fédérale, les cantons garderaient apparemment leurs compétences; apparemment car s'ils s'obstinaient à ne pas uniformiser volontairement *l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre ainsi que la reconnaissance des diplômes* (tout, quoi...), la Confédération légitimerait; ce faisant elle donnerait tout de même *un poids particulier à l'avis* (au singulier dans le texte!) des cantons.

Cette disposition introduit donc un nouveau mode de répartition des tâches entre Confédération et Etats membres, basé sur la volonté. La Confédération sera compétente en matière d'enseignement de base si l'administration le veut. Et nous ne doutons pas qu'elle le voudra...

Mais ce qui intéresse vraiment la Confédération, ce sont les Hautes Ecoles (Universités, HES). Là, les besoins de coordination, de transparence financière et de répartition des tâches sont tels que le projet de l'Assemblée fédérale propose de subordonner l'ensemble des Hautes Ecoles à une structure suisse qui promet d'être alambiquée, réunissant cantons et Confédération, où celle-ci aura naturellement une voix décisionnelle prépondérante. Cette structure pourra, par exemple, supprimer des facultés dans certaines universités afin de créer des centres d'excellence dans une autre.

Le projet, enfin, crée une compétence fédérale dans le domaine des formations professionnelles et continues, où le secteur privé assurerait fort bien jusqu'à présent ces tâches, malheureusement sans dépendance à des subventions étatiques.

Après l'exposé détaillé et critique de M. Le Fort, M. Cédric Cossy a présenté le résultat de ses recherches dans le monde des statistiques sur la mobilité. La mobilité est, en effet, l'argument avancé par les défenseurs du projet.

M. Doudou Diène, rapporteur spécial de l'ONU, est venu enquêter sur la situation du racisme fédéral. Son verdict est clair: la Suisse «connaît une situation de xénophobie, de racisme et de discrimination». Les trois raisons qui poussent M. Diène à porter ce jugement: il existe des «plateformes politiques xénophobes avec des connotations racistes», lui ont expliqué «les communautés concernées et les ONG»; il a interrogé des détenus qui ont dénoncé une pratique de la violence raciste dans la police; enfin, il regrette l'absence de législation nationale contre le racisme.

C'est un peu court. Une attention un peu plus objective portée au comporte-

M. Cossy a rappelé que, selon l'idéologie du projet, la mobilité que l'on veut encourager chez les étudiants de plus de dix-sept ans devient un drame terrible pour les élèves plus jeunes. Cependant, dans la réalité, les motivations pour les familles de déménager ou non sont le plus souvent étranges au système scolaire, même si le fait d'échapper à l'école vaudoise encourage, paraît-il, la construction de vilas sur la rive gauche du Rhône!

L'exposé de M. Cossy réservait surtout des surprises dans les chiffres statistiques sur la mobilité. Premier constat: la mobilité professionnelle n'a pas de lien automatique avec la mobilité privée: on ne change pas toujours de logement lorsque l'on change d'emploi. En Suisse, le nombre de personnes actives ayant changé d'emploi au cours de l'année civile était de 7,5% en 1996, de 10,7% en 2000 et 2001, mais se situait à seulement 8% en 2005!

Quant aux flux migratoires, l'Office fédéral de la statistique estime que «la migration intérieure en Suisse est aujourd'hui avant tout un phénomène local. Depuis 1970, la proportion de la migration intercantonale a diminué de 30%; les mouvements migratoires vers une autre région linguistique restent une rareté». De 1980 à 2004, les transferts de population entre cantons sont passés de 134'000 à 120'000 personnes et notre office fédéral prévoit même qu'ils ne seront que 90'000 en 2020 à changer de canton!

Qu'en est-il des statistiques scolaires? Eh bien, il n'y en a pas! Les directeurs de l'instruction publique qui se lamentent sur la mobilité accrue des familles, posant des problèmes croissants dans les classes, ne se basent pas sur des chiffres précis, mais sur une base idéologique, finalement plus sûre... Cette absence de données n'a pas découragé l'infatigable rédacteur de *La Nation*, qui a compulsé les flux migratoires intercantonaux, la répartition des âges dans les cantons et les élèves inscrits pour en tirer des chiffres «optimistes». On découvre ainsi que la proportion d'élèves arrivant d'un autre canton varie de 0,7% de l'effectif scolaire à Genève à 3,8% à Bâle-Ville, pour une moyenne suisse de 1,5% et vaudoise de 1,1%. En comparaison, les élèves arrivant de l'étranger représentent, en moyenne suisse, 1,6% des effectifs scolaires. Sur les migrants intercantonaux, la part d'élèves arrivant d'une autre région linguistique représente moins d'un quart dans notre canton, et à peine 16% dans celui de Zurich.

La centralisation complète de l'éducation en Suisse trouve donc sa justification effective des policiers lui aurait montré leur attitude mesurée, leur respect des personnes appréhendées, et surtout une capacité de résister aux provocations et aux insultes probablement sans exemple dans le monde... et peut-être même excessive. Et qu'est-ce que M. Diène a tiré des propos des conseillers fédéraux Couchepin et Blocher qu'il a rencontrés? Rien, en tout cas rien qui ait été mentionné. On peut tout de même penser que ceux-ci rectifiaient un certain nombre des «révélations» obtenues auprès des «communautés concernées».

M. Diène a-t-il vu le nombre d'étrangers parfaitement intégrés dans les cantons? S'est-il posé la question de l'ins-

cation dans le fait qu'une classe sur trois environ accueille un élève d'un autre canton, cette proportion étant même appelée à baisser puisque les Suisses (et les étrangers) sont de plus en plus sédentaires.

De toute façon, au vu des différences de proportion entre les cantons et les faibles pourcentages d'enfants concernés, on peut se demander si des aides ciblées ne seraient pas plus appropriées, comme cela se fait déjà pour les petits étrangers qui arrivent de contrées plus exotiques que l'Est de la Suisse... Les enseignants présents lors de l'exposé relevaient que, d'expérience, ils ne se souvenaient pas d'avoir eu plus d'un ou deux élèves arrivant d'un autre canton dans leurs classes durant leur carrière.

Force est donc de conclure que ceux qui prétendent justifier une centralisation par la mobilité en constante augmentation sont 1) des menteurs, 2) des idéologues, 3) des moutons!

N'étant pas de ceux-là, Pierre-Gabriel Bieri, lors de notre troisième rencontre, s'est penché sur la signification et les implications de l'usage du terme de «qualité» qui n'apparaît pas moins de trois fois dans les articles constitutionnels soumis à l'approbation du peuple et des cantons.

Il fallut d'abord relever l'aspect déclaratoire, pour ne pas dire démagogique, de l'emploi de ce terme: «*Comment pouvez-vous être contre une école de qualité?*».

Mais au-delà de l'évidence du terme (l'homme a toujours cherché à faire des choses de *qualité*), cette notion, dans le contexte éducatif, a-t-elle un sens particulier, un sens caché au profane? Non, répond M. Bieri, ni le Rapport de l'UNESCO «Education pour tous», ni le fameux Programme d'études PISA ne donnent de définitions explicites du terme. En fait, comme pour les normes de qualités ISO, le terme est utilisé dans le cadre de *processus de qualité*. On définit des procédures, des tests, des systèmes de contrôle afin de comparer, soupeser, et bien sûr évaluer la qualité! S'il n'y a donc pas, dans l'usage abusif de ce terme dans le projet des Chambres, une volonté sournoise d'imposer une définition internationale occulte impliquant des choix pédagogiques précis, il y a la promesse, à tous les niveaux de la formation, de la création de moult offices, postes de fonctionnaires et pape-rasse, mais certainement pas... de qualité!

L'emploi de ce terme pourtant convient particulièrement bien pour qualifier l'exposé de notre dernier orateur, M. Oscar Freysinger. Avec la verve et l'exubérance qui le caractérisent, le

Ingérence

strumentalisation de l'antiracisme par des détenus qui dissimulent les motifs réels de leur arrestation sous l'accusation, tellement facile, de racisme policier? S'est-il intéressé aux injures et aux actes racistes commis par des étrangers à l'égard des natifs? A-t-il pris la pleine mesure de ses propres déclarations: «Les Noirs sont les plus grandes victimes du racisme: j'ai visité un centre de détention à Bâle. Je n'y ai trouvé que des Africains»? Est-ce être raciste que de demander si c'est vraiment du racisme?

L'absence de proportions entre les accusations de M. Diène et les motifs qu'il allègue, sa méconnaissance de la Suisse, le caractère tendancieux de ses sources

président de l'UDC valaisanne et enseignant a insisté sur la tendance qu'il décèle dans ce projet d'école fédérale: on veut faire de la pédagogie une science exacte conduisant, par l'imposition de systèmes parfaits sur le papier, à une déshumanisation de l'enseignement et, finalement, de l'homme, créant des être calibrés et aseptisés.

Notre orateur nous a ensuite montré, de façon savoureuse, comment l'on s'y prenait pour faire passer un projet sulfureux sans ouvrir aucune possibilité à la contestation. D'abord, la CDIP (Conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique), qui échappe à tout contrôle démocratique, constate le besoin urgent d'unifier le système éducatif, puisque, d'une part, centralisation rime forcément avec amélioration de la qualité et que, d'autre part, chacun sait par la télévision que les Suisses sont de plus en plus mobiles («*et plus on zappe, et plus ils se déplacent*»). Fort de ce constat, l'administration fédérale se saisit du dossier et lance une consultation auprès... des Départements de l'Instruction publique cantonaux, qui confirment la nécessité d'agir. Ainsi, les Chambres fédérales peuvent voter l'unification de l'école le cœur tranquille, puisque «*comme tous les cantons sont d'accord, il n'y a pas d'atteinte au fédéralisme!*» Enfin, on fait voter le peuple et les cantons dans la hâte, lors d'une votation sur cet unique objet, assurant ainsi un taux de participation faible et un soutien d'indifférence au projet. Cette nouvelle légitimité populaire permettra, but ultime de la démarche selon M. Freysinger, la création d'un Office fédéral de la formation.

On relèvera encore que l'un des effets pervers du projet est de permettre d'obliger certains cantons à accepter des réformes pédagogiques qu'ils ont refusées en votation populaire, puisque les cantons n'auront aucun droit de veto dans ce domaine. De plus, par la mention, dans le texte constitutionnel soumis à votation, de l'unification des *objectifs des niveaux d'enseignement*, la Confédération prend la compétence matérielle de décider du contenu de l'enseignement, promesse d'un nivellement par le bas des exigences scolaires.

Le combat contre ce projet sera difficile car l'Espace éducatif suisse est une idée dans le vent et bénéficiant de toute la propagande de l'administration et des politiciens fédéraux. Reste que, comme le révèle M. Freysinger, «*c'est un combat qui vaut la peine à cause des principes et des idées immuables que nous défendons*».

OLIVIER KLUNGE

d'information, son jusqu'aboutisme antiraciste qui lui fait interpréter toute volonté de maîtrise de l'immigration comme de la xénophobie et du racisme, le fait que sa visite n'a rien changé au rapport qu'il allait de toute façon rédiger dans le sens prévu, tout cela saute à ce point aux yeux que même la presse, facilement ouverte aux critiques anti-suisse, ne lui a pas emboîté le pas.

Devoir supporter des leçons de morale assénées avec tant de préjugés, tant de désinvolture ignorante est l'un des dommages collatéraux de notre adhésion à l'ONU.

D.